



## EXTRAIT DU REGISTRE

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance ordinaire du 21 Mars 2017

**DOSSIER N° 12 :**

CONVENTIONS DE PARTENARIATADIE,  
COOP'ALPHA et BGE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI (à Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

**Absent :**

**Secrétaire :** Sandrine JOVENE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

### **DOSSIER N° 12 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT ADIE, COOP'ALPHA et BGE**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement économique, et en particulier de l'axe 4 « Soutenir les initiatives et l'innovation économique » et de l'axe 6 « Orienter le développement économique vers l'emploi » la commune souhaite mettre en place un bouquet de services à destination de porteurs de projet de création/reprise d'entreprises ainsi qu'à des publics plus spécifiques en recherche d'emploi et/ou bénéficiaires RSA.

Ce bouquet de services se déploiera autour de 3 volets :

- sensibiliser à l'entrepreneuriat un large public,
- accompagner de façon individuelle la création et la reprise d'entreprises,
- assurer un suivi post-crédation soutenu auprès des créateurs d'entreprise.

Afin de répondre à ces objectifs et apporter des solutions opérationnelles et spécifiques à chacun de ces trois volets, la Ville souhaite tisser des partenariats avec des structures spécialisées de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises :

- L'ADIE : Association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi grâce au microcrédit ;
- Coop'Alpha et Coop&Bât : Coopératives d'activité et d'emploi qui permettent aux porteurs de projet de tester la viabilité économique de leur projet et de se former aux compétences entrepreneuriales au travers d'un statut sécurisé d'entrepreneur-salarié ;
- BGE : Réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises qui a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise.

Dans une logique de maillage territorial, les actions issues de ces partenariats seront coordonnées par les services de la Ville en collaboration avec ces opérateurs : faciliter l'accès à l'information, clarifier et enrichir l'offre d'accompagnement ainsi que mettre en relation les différents acteurs économiques impliqués.

Outre l'accompagnement individuel des projets, le dispositif comprendra des ateliers d'informations collectifs, des ateliers thématiques ainsi qu'un centre d'appui à la création d'entreprises sous la forme de permanences, notamment sur le quartier prioritaire de la Ville (à l'espace municipal de l'Hippodrome ou à l'espace de travail partagé le Patio).

Il est donc envisagé de mettre en place une convention de partenariat avec chacune de ces trois structures à compter de mars 2017, reprenant les termes de l'intervention et les modalités de soutien prévues par la commune pour un montant global de 5 000 € (Coop'Alpha : 2 000 € ; BGE : 3 000 € ; et l'ADIE : mise à disposition de matériel).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

**VU** les projets de conventions ci-annexées,

1

Considérant le bouquet de services que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

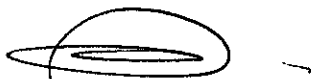
**Article 1 :** Approuve les caractéristiques de l'action, intégrée aux axes 4 et 6 du schéma de développement économique,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et tous les documents afférents à ce dossier,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à solliciter, le cas échéant, auprès des différents partenaires publics, les aides financières correspondantes.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET

